

ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT DOISNEAU / AIXE SUR VIENNE
Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 14 novembre 2023

Présents :

- M. CHAMINANT, directeur de l'école, président du conseil d'école
- M. ARNAUD, maire de la commune et Mme CLAVEAU, adjointe au maire
- les représentants des parents d'élèves (RPE) : Mme DEPARDIEU, M. ELBAZE, Mme MERIL, Mme MARQUET, Mme HENNION-IMBAULT, Mme SANZ, Mme DE CRAENE, Mme CERDAGUZMAN
- les enseignants de l'école : Mme KERMENE, Mme PARTIMBENE, Mme EVRARD, Mme BOUYSSSET, Mme DUTAILLY, M. REBELLAC, M. STORTZ, Mme GAUTHIER, Mme EBURDERIE, Mme TRIMOULET, Mme LHORTOLARY, M. SIMON,

Absents excusés : M. MUSSON, IEN en charge de la circonscription ; M. BILLY, Délégué Départemental Education Nationale ; Mme LECLERC (psychologue Education Nationale) ; Mmes DURAND, BETAÏLLE, FLEURAT-LESSARD, CHARBONNEL, BOISSOU, FREYCINEL, AUVRE et SEICA représentantes des parents d'élèves ; Mme GRAINDORGE, Mme DESAGE, Mme FUMET enseignantes

Secrétaires du conseil d'école : Mme MARQUET et M. ELBAZE

Début du conseil 18h35

1/ Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Une réunion préparatoire commune aux deux écoles a eu lieu le vendredi 15 septembre.

Une seule liste de candidats était présentée pour ces élections du vendredi 13 octobre 2023, exclusivement organisé par correspondance.

*262 votants sur 432 parents inscrits soit une participation de 60,65% (contre 64.55% en 2022)

*217 bulletins exprimés et 45 bulletins blancs ou nuls

Comme les années précédentes, une précision avait été apportée auprès des familles pour signifier qu'il s'agit d'un scrutin de liste et que tout commentaire ou toute inscription (nom rayé, nom entouré...) rend le bulletin nul.

La liste des candidats a donc été intégralement élue (12 titulaires et 4 suppléants).

M. Chaminant remercie les RPE et les enseignants qui l'ont aidé à la mise en œuvre et au bon déroulement de ces élections, ainsi que la commune d'Aixe pour son aide logistique.

Après l'installation du conseil d'école (partie 2), le conseil d'école est amené à se prononcer sur le maintien du vote par correspondance pour les élections 2024 (à défaut pour l'heure de toute solution technique de vote électronique, désormais possible, fournie par le Ministère ou la DSDEN87 ou de toute décision réglementaire d'élection automatique en cas de liste unique) :

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil d'école valide le maintien de l'organisation uniquement par correspondance des élections des représentants des parents d'élèves en 2024.

2/ Fonctionnement du conseil d'école et vote de son règlement intérieur

Les réunions du conseil d'école doivent être un lieu d'échanges constructifs autour de points visant à améliorer la qualité de vie de l'élève à l'école. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers, ni un lieu de polémique, ni encore de transgressions au principe de neutralité de l'école.

M. Chaminant demande enfin de veiller au strict respect des règles de confidentialité qui protègent les informations à caractère personnel dont nous aurions connaissance.

Un changement au niveau de l'article 4 du RI du conseil d'école : délai de dépôt des questions diverses porté à 72h (3 jours ouvrés) + un ajout à l'article 8 concernant la diffusion sur le blog

L'adoption du RI du conseil d'école est mise au vote.

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le règlement intérieur du conseil d'école a été adopté par l'ensemble des membres du conseil.

3/ Vote du règlement intérieur de l'école (incluant Charte de la Laïcité, modalités du PPMS et charte de l'utilisation des outils informatiques)

Deux propositions de modification sont proposées :

*6. Vie scolaire – article 4 sanctions

[Décret no 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale]

*3. Fréquentation et obligation scolaire – article 3 Temps d'enseignement

L'adoption du nouveau RI de l'école (incluant les annexes) est mise au vote.

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le règlement intérieur de l'école a été adopté par l'ensemble des membres du conseil.

Un exemplaire des documents sera communiqué à chaque famille pour signature ; ils seront également affichés devant l'école et disponibles sur le blog ainsi que sur le site de la commune.

4/ Organisation et fonctionnement pédagogique

a/ Actuellement, l'école compte 266 élèves répartis dans 12 classes.

Les 12 classes actuelles sont les suivantes :

- 3 classes de CP (Mme Kermène, Mme Partimbene, Mme Graindorge/Mme Evrard)
- 2 classes de CE1 (Mme Bouysset et M. Rébellac)
- 2 classes de CE2 (Mme Dutailly et M. Stortz/Mme Fumet)
- 3 classes de CM1 (Mme Eburderie, Mme Lhortolary, Mme Gauthier)
- 2 classes de CM2 (Mme Trimoulet/Mme Desage et M. Simon).

A noter que l'école a conservé l'organisation des récréations décalées qui permet d'avoir des temps de récréation avec plus d'espace et de « tranquillité » pour les élèves.

Huit personnels AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) font partie de la communauté éducative. Ils ne siègent pas au conseil d'Ecole mais font partie de l'équipe : Mme Maria Charvet, Mme Laetitia Foussette, Mme Marie-Pierre Lapelegerie, Mme Blandine Ardant, Mme Aurélie Geoffret, Mme Emeline Laurier, M. Jacky Robert. Les besoins des élèves sont couverts à 98%.

Nous comptons toujours une psychologue Education Nationale, Mme Audrey Leclerc, qui officie uniquement pour notre secteur scolaire et qui a son bureau de rattachement à l'école Doisneau. Ses coordonnées sont affichées devant l'école.

Mme Agate Sermadiras est quant à elle notre enseignante référente auprès de la MDPH. Ses coordonnées figurent également sur le tableau d'affichage.

Côté médical, nous n'avons pas de médecin référent pour notre secteur scolaire. La gestion des PAI est malgré tout effectuée par le Dr Biogeu (DSDEN87) via le secrétariat médical de Bellac. M. Norbert Michoux demeure notre infirmier référent.

Très prochainement, nous compterons également parmi nous Clara Rossignol, personnel en service civique. Elle interviendra dans les deux écoles maternelle et élémentaire, tant que nous n'aurons pas trouvé quelqu'un pour la maternelle. En effet, nous disposons d'un autre support de recrutement mais faute de candidatures (constat à l'échelle du département) et malgré la diffusion de l'offre sur les supports de communication des écoles et de la commune, il est en suspens.

b/ Préparation de l'année scolaire 2024/2025

Cette procédure administrative interviendra très tôt, en novembre comme chaque année, pour préparer la rentrée suivante au niveau national et au niveau académique.

Les prévisions pour la rentrée de septembre 2024 sont de 271 élèves. Ces effectifs prévisionnels seront affinés au printemps (mots aux parents pour connaître d'éventuels départs, début de la campagne d'inscription ...). En tout cas, sur cette base prévisionnelle et pour tenir compte du contexte local, des besoins toujours plus hétérogènes au niveau des élèves et de la limitation souhaitée à 24 élèves dans les classes accueillant des CP et des CE1, l'équipe enseignante propose à la DSDEN87 une organisation pédagogique à 12 classes pour la prochaine rentrée.

c/ Evaluations

*Evaluations des acquis des élèves

Deux bilans semestriels seront remis aux familles (fin janvier/début février et juin 2024).

*Evaluations nationales CP, CE1 et CM1 / rentrée 2023. Huit classes sur les 12 de l'école étaient concernées : 3 classes de CP, 2 classes de CE1 et 3 classes de CM1.

Les compétences des élèves en français et en mathématiques ont été évaluées mi-septembre.

Les évaluations des acquis des élèves fournissent aux enseignants des repères des acquis de leurs élèves pour compléter leurs constats et leur permettre d'enrichir leurs pratiques pédagogiques.

L'implication des enseignants a été et demeure fondamentale tout au long de ce dispositif.

Les familles ont été reçues pour prendre connaissance des résultats.

La 2ème phase pour les CP (évaluations « point d'étape » mi-CP) est prévue courant janvier 2024.

d/ L'aide aux élèves en difficulté peut se faire grâce à plusieurs moyens d'actions possibles :

*différenciation pédagogique en classe

*APC : Activités Pédagogiques Complémentaires : pour répondre à des difficultés ponctuelles ou pour apporter de la méthodologie aux élèves. Les APC peuvent aussi être des activités en lien avec le projet d'école.

*Heures de soutien PACTE / service assuré sur la base du volontariat par des enseignants en plus de leurs heures de service

Par ailleurs, dans le cadre de l'école inclusive, il existe plusieurs dispositifs pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves :

*Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les problématiques médicales. C'est un gros travail effectué en concertation avec la commune. Merci à Mme Gayout.

*Le PPRE (Plan Particulier de Réussite Éducative) permet une prise en charge des difficultés des élèves dans le cas d'une maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences.

*Le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages (type dys-) de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

*Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) pour les enfants reconnus en situation de handicap. La personne ressource de ce dispositif est Mme Sermadiras, enseignante référente faisant le lien avec la MDPH.

*Les parents ont la possibilité de faire appel à la psychologue Mme Leclerc, seule membre du réseau d'aide. La psychologue Education Nationale peut faire des observations en classe, rencontrer l'élève, sa famille, faire un bilan, apporter conseils aux enseignants mais pas de suivi thérapeutique.

*Ponctuellement, des équipes éducatives peuvent être organisées par le directeur d'école en présence notamment des parents concernés, de l'enseignant, de la psychologue et de toute autre personne dont la présence peut être utile. Ces réunions ont pour but de faire le point sur la scolarité d'un enfant et d'envisager des remédiations spécifiques ou une orientation vers un enseignement adapté.

La tenue des réunions (équipes éducatives ou équipe de suivi de scolarisation) peut actuellement être rendue difficile car nous avons besoin de personnel remplaçant pour prendre le relais de l'enseignant concerné dans sa classe et ainsi éviter de répartir les élèves. Jusqu'à présent, cette année, nous avons toujours eu quelqu'un et cela facilite l'organisation des réunions.

*Des stages de réussite peuvent être organisés ponctuellement pendant les vacances scolaires (stages RAN « Remise à niveau ») sur la base du volontariat pour les enseignants.

Nous continuons de faire face à des problématiques scolaires qui vont bien au-delà de la simple adaptation pédagogique. La demande d'installation sur notre secteur scolaire d'un enseignant spécialisé à dominante « rééducation » (option G) a déjà été formulée en conseil d'école, en réunion des directeurs et lors de CEC. Malheureusement, nous ne voyons toujours pas d'avancée sur ce sujet.

e/ Conseil Ecole Collège

En dehors des conseils d'école, de maîtres ou de cycle ou encore des réunions dédiées aux besoins des élèves, les enseignants du cycle 3 participent aux réunions du Conseil Ecole Collège organisées et animées conjointement par le Chef d'Etablissement du Collège Corot et notre IEN.

En principe deux réunions sont organisées durant l'année scolaire et regroupent donc des personnels du 1er degré et du 2nd degré, tous concernés par le cycle 3.

Les principaux sujets abordés sont le parcours des élèves, la mise en œuvre de projets et d'actions de liaison, des échanges pédagogiques disciplinaires.

La dernière réunion s'est tenue le 6 juin 2023 (voir conseil d'école du 16 juin 2023).

La date de la 1ère réunion pour cette année scolaire 2023/2024 n'est pas encore connue.

5/ Projets pédagogiques des classes / de l'école (listes non exhaustives)

-projets et activités en lien avec la lecture (Silence, on lit ! -1f/sem pendant 15mn)- prix littéraire Je lis-j'élis pour 11 classes, prix littéraire Les Incos pour les CE1...), lectures offertes Lire et faire lire en partenariat avec la FOL

Merci à la commune d'Aixe et notamment aux agents de la bibliothèque pour leur investissement dans le prix Je lis, j'élis.

-éducation culturelle et artistique : interventions musicales de Siyka Chaulet dans la salle de musique à hauteur de 2 périodes consécutives pour chaque classe, exposition Grande Lessive du jeudi 19/10 (prochaine date le 21/03/24), Ecole et Cinéma pour plusieurs classes, visite de l'exposition Déclit 23 pour plusieurs classes de l'école, concerts JMF à venir, création d'une affiche artistique pour 2 classes dans le cadre du concours Bien dans mes Baskets en partenariat avec la Ligue Contre le Cancer.

-actions ou activités à caractère citoyen : commémoration du 11 novembre, sensibilisation au handicap envisagée pour le cycle 3 en partenariat avec la Communauté de Communes, permis piéton pour le CE2, interventions sur les bons usages du numérique / les dangers des écrans pour les cycle 3

-activités sportives : cycles Foot à l'école prévus pour plusieurs classes, cycles rugby à l'école pour plusieurs classes, projets « cross/course » internes à l'école pour l'automne puis le printemps, partenariats et cycles envisagés avec d'autres associations sportives de la commune (badminton, tennis de table et kayak), poursuite des séances au gymnase et à la piscine...

A noter également l'opération Savoir Rouler avec le prêt de vélos, trottinettes et draisiennes par l'USEP au printemps pour le cycle 2 et en fin d'année pour le cycle 3.

Concernant l'USEP, l'école y est affiliée pour sa coopérative scolaire. Deux classes de CM1 sont également affiliées et peuvent ainsi bénéficier des rencontres proposées et organisées par l'USEP.

Dans le cadre des JO Paris 2024, nous poursuivrons des animations à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique et des opérations spécifiques menées par l'USEP.

-projets et interventions en lien avec la santé des élèves : réflexion autour d'interventions de l'infirmier scolaire sur différents thèmes comme les années précédentes (sommeil, hygiène dentaire, puberté/sexualité...), éventuellement sur les écrans, demandes d'interventions d'étudiants en Service Sanitaire auprès de 3 classes de CM1 en mars 2024

-sciences, environnement et développement durable : animations en partenariat avec le SYDED et M. Cholet (Communauté de Communes) / visite du centre de tri envisagé pour les CE2

-projet cirque CP : les 3 classes de CP se lancent dans un projet autour des arts du cirque, avec préparation d'un spectacle prévu le 28 mai 2024.

-temps jeux de société sur temps d'APC : les séances ont repris en P1 à raison de 2 séances hebdomadaires. Chaque niveau de classe en bénéficiera.

Le projet NEFLE (Notre Ecole Faisons-La Ensemble) a été validé par la DSDEN87. Une subvention de 4500€ pour l'achat de jeux divers et variés (pour les classes, les APC et la cour d'école) ainsi que 3 parts de PACTE ont été alloués à l'école.

-liaison GS/ CP, récréation commune à la maternelle en période 1, sortie en forêt en période 2 et land -art, d'autres projets seront menés au cours de l'année.

-Projet d'aller à la Cité de l'Espace à Toulouse sur une journée pour les 3 classes de CM1.

-Fête des écoles prévue le 15 juin 2024 sur le thème des Jeux Olympiques.

-Blog de l'école

Avec des articles rédigés par des classes et/ou un groupe d'élèves CM2 motivés qui est venu me solliciter.

-Conseil des élèves

La première réunion s'est tenue le 16 octobre, hasard du calendrier, jour de recueillement en mémoire de Dominique Bernard, sans oublier celle de Samuel Paty. Des sujets tels que la rentrée scolaire, le climat scolaire, les « jeux dangereux » ont été abordés.

La prochaine réunion permettra notamment de mettre en avant le principe de laïcité, autour de l'arbre du même nom planté devant la mairie. Une cérémonie spécifique est prévue le 8 décembre 2023 à 11h avec la présence des délégués de chaque classe, de Mr Le Maire et de RPE.

-pHARe (programme de lutte contre le harcèlement à l'école)

Le plan de prévention de l'école est à jour ; une équipe ressources susceptible de traiter les situations de harcèlement est en place. Nous comptons sur l'aide de notre infirmier et/ou de notre psychologue EN comme les années précédentes, pour mener des interventions auprès des élèves. Je compte à nouveau engager les délégués et, à travers eux, leurs classes pour participer au concours NaH (Non au harcèlement).

A l'initiative du Ministère, les élèves du CE2 au CM2 (et plus généralement jusqu'en terminale) ont eu la possibilité de répondre anonymement à un questionnaire. L'exploitation des réponses permettra d'apprécier la qualité de vie des élèves dans notre école et d'engager, selon les constats, des actions utiles à son amélioration. J'en ferai un retour aux membres du conseil d'école.

A l'initiative de l'école cette fois-ci, c'est un temps d'échanges sur les bonnes pratiques du numérique (incluant la lutte contre le cyberharcèlement) qui est proposé le jeudi 23/11 de 17h à 18h, dans la salle de réunion de l'iD, en présence de deux professionnels de santé spécialisés dans ce domaine.

Enfin, je ne peux conclure sans féliciter le service périscolaire et les enfants de la garderie qui ont réalisé une fresque et un clip vidéo pour la journée Non au Harcèlement du 9 novembre. Cette vidéo est disponible sur les médias de la commune (Facebook et site internet).

6/ Evaluation de l'école

Ce sujet a déjà été présenté en juin dernier.

C'est un dispositif lourd qui s'articule en deux étapes :

- une auto-évaluation (octobre/novembre)
 - une évaluation externe (3 personnes viendront dans les écoles sur une journée, courant janvier/février).
- Dispositif commun avec la maternelle.

La finalité, c'est aller vers la rédaction d'un avenant à notre projet d'école en fixant quelques actions/objectifs sur 5 ans.

Voici les domaines et sujets concernés par l'auto-évaluation :

DOMAINE 1 / apprentissages et suivi des élèves – enseignement

-organisation scolaire et pédagogique

-personnalisation du suivi des élèves

DOMAINE 2 / bien-être des élèves + climat scolaire

-climat scolaire et bien-être à l'école

-temps et espaces scolaires

DOMAINE 3 / acteurs et fonctionnement de l'école

-fonctionnement général de l'école

-gestion des ressources humaines et développement professionnel des personnels

DOMAINE 4 / école dans son environnement institutionnel et partenarial

-collaborations avec les autres écoles

-collaborations avec les partenaires culturels, scientifiques, sportifs, internationaux et du développement durable

Des groupes de travail ont été organisés et un programme chargé de réunions a été mis en place sur la période octobre/novembre, ce qui, il faut bien le reconnaître, ralentit provisoirement toutes nos autres concertations.

L'ensemble des membres de la communauté éducative a été mobilisé (enseignants naturellement, AESH, RPE, agents de la commune avec accord de M. le Maire). Les élèves, à travers les délégués du cycle 3, le seront également.

Le travail suit son cours.

Il en ressort déjà un aspect positif, celui de permettre des échanges/regards croisés sur le fonctionnement de l'école.

Le conseil d'école continuera d'être associé au dispositif à travers les réunions de travail et les sessions du conseil d'école.

7/ Bilan de la coopérative scolaire

Bilan comptable de l'année scolaire 2023/2024 :

*dépenses totales = 8326,91€ dont 4687,11€ pour les sorties/activités scolaires

*recettes totales = 7609,70€ dont 1281€ de dons à la coopérative et 1120€ de subvention de l'Amicale

*le solde négatif est donc de 717,21€.

*pour information, les bénéfices de la vente des photographies scolaires étaient de 2089,50€ en 2023

Le solde actuel est d'environ 6425€, dont près de 1477€ de dons à la coopérative scolaire en cette rentrée 2023. Le mot à part a été très efficace.

La tombola USEP marche très bien et permettra de financer les licences pour 2 classes.

Il faudra aussi intégrer la subvention de l'Amicale, votée lors de l'AG du 30 septembre, soit 4€ par enfant.

La coopérative scolaire continuera de soutenir les projets et activités des classes ; l'équipe pédagogique a ainsi décidé d'allouer un budget de 20€ par élève par classe pour cette année scolaire, montant qui pourra être revu à la hausse.

L'occasion pour nous tous de remercier et féliciter à nouveau l'Amicale pour l'ensemble des actions menées et d'encourager les parents à rejoindre ou aider l'équipe lors des manifestations.

Intervention de Mme Sanz, RPE et secrétaire de l'Amicale :

L'AG de l'Amicale s'est tenue le vendredi 30 septembre, réunion au cours de laquelle une subvention de 4€ par élève a été votée. Une subvention complémentaire exceptionnelle pourra être étudiée si un projet a besoin de financement.

Les cotisations de rentrée sont en baisse par rapport à 2022.

La difficulté principale reste la mobilisation des parents.

Plusieurs actions prévues tout au long de l'année : opération Halloween (bon moment partagé mais sans objectif financier), Marché de Noël, vente de sapins, goûter de Noël offert aux enfants, loto des écoles, vente de chocolats et bien sûr la fête des écoles le samedi 15 juin 2024.

8/ PPMS et exercices de sécurité

Les PPMS intrusion et risques majeurs sont à jour et ont été transmis à l'administration.

Un exercice de chaque type a déjà été réalisé :

- exercice incendie le mardi 26 septembre
- exercice PPMS « intrusion » le lundi 9 octobre, avec ajout d'un scénario d'évacuation pour les classes CE2/CM1/CM2, ordonnée par les forces de l'ordre
- exercice PPMS « risques majeurs » le mardi 7 novembre (scénario tempête).

Un autre exercice incendie sera planifié ultérieurement, voire un second exercice « intrusion ».

Sur ces différents points, le dialogue demeure constant avec les élus ainsi qu'avec M. Cedro, référent sécurité pour la commune. De par le contexte actuel en France et dans le monde, les échanges ont également été plus fournis avec la Gendarmerie d'Aix Sur Vienne.

9/ Questions diverses

*Remerciements

- à l'Amicale Bout'en'train pour l'ensemble de ses activités qui contribuent à soutenir les actions de l'école - à la Municipalité pour la mise à disposition des salles municipales, la disponibilité des différents agents, et pour les différents travaux réalisés pendant l'été ou depuis la rentrée.

*Questions des RPE

- Médecin scolaire et PAP
- Reprise des jeux pendant la pause méridienne
- Aides aux devoirs / Utilisation 3^o salle
- Réflexion pour présence de Jean François à chaque CE + présentation services et organisation périscolaire
- Végétalisation de la cour
- Regret arrêt utilisation de l'ENT « toute mon année » à l'élémentaire
- Est-ce que l'utilisation de l'ENT est envisageable ?
- Grande lessive : certains parents n'ont pas pu en profiter, est-ce qu'une prolongation sur plusieurs jours serait envisageable ?
- Davantage de rigueur sur le stationnement devant l'école à l'entrée et surtout la sortie, favoriser la priorité aux piétons (rôle de l'agent municipale ?)
- Des familles ont fait remonter que la température de l'eau est trop basse à la piscine. Des enfants ont froid !

Nous tenons à noter des éléments positifs : féliciter l'école dans sa globalité, l'école en elle-même, l'enseignement... qui fonctionne bien.

*Médecin scolaire et PAP

Sujet déjà abordé lors des séances de mars et juin 2023.

Réponse du Dr Biogeu Médecin conseiller technique départemental DSDEN Haute-Vienne en novembre 2023 : « Le PAP consiste uniquement en des aménagements pédagogiques. Ceux-ci peuvent être contenus dans un PPRE lorsque l'enseignant juge ces aménagements pédagogiques nécessaires. Le médecin généraliste comme le pédiatre ne peuvent valider un PAP. Lors des demandes éventuelles d'aménagements d'examen, celles-ci seront étudiées même s'il n'y a pas de PAP. »

Une réponse complémentaire de M. Musson IEN HV1 est attendue.

*Reprise des jeux pendant la pause méridienne :

Reprise depuis le 01 octobre 2023 des jeux avec une organisation identique à celle proposée à la fin de l'année scolaire 2023 : participation de 2 classes pendant cette pause. Exemple de jeux (jeux de ballons, jeu d'échecs etc...).

*Aide aux devoirs/ Utilisation de la 3^{ème} salle :

La Mairie fait remarquer et modifier le terme « aide de devoirs » ne correspond pas et sera modifié en « études surveillées ». Afin d'optimiser l'organisation de ce service et de répondre à une demande des parents d'élèves, un document a été transmis aux parents pour l'inscription à ces études surveillées. La 3^{ème} salle n'est pas utilisée tout le temps et peut être mobilisée selon les activités proposées à la garderie du soir.

*Réflexion pour présence de Jean François à chaque CE + présentation service et organisation périscolaire :

La Mairie estime que Jean François n'a pas obligation à être présent au CE car il a un double emploi et que Mr Le Maire et Mme Claveau sont à même à répondre aux différentes questions. En revanche la Mairie propose aux RPE de prévoir à l'avenir une réunion de rentrée distincte pour évoquer le périscolaire.

M. Chaminant précise que M. Gudin n'est pas membre de droit du conseil d'école mais qu'il peut y être invité. Les échanges sont quotidiens avec lui. Il est aussi informé de la vie de l'école notamment par sa participation aux conseils des délégués.

***Végétalisation de la cour :**

Une réflexion est toujours en cours avec la possibilité de faire intervenir un paysagiste, de regarder ce qui se fait dans d'autres communes avoisinantes.

***Regret arrêt utilisation de l'ENT « toute mon année » / Est-ce qu'un retour est envisageable ? :**

Ce dispositif est utilisé à la maternelle mais pas à l'élémentaire où le blog est utilisé.

Oui cela est envisageable.

Plusieurs questionnements de la part des enseignants restent en suspens :

- Point négatif : surcharge de travail, éviter la multiplication des supports de communication, éviter les dérives au niveau des contenus échangés, nécessité d'amener les parents vers les informations
- Point positif : actualité de l'école/des classes en direct, création d'un espace devoirs

L'équipe fera le point en prenant appui sur l'expérience de la maternelle.

La mise en œuvre reste donc envisageable mais chaque enseignant pourra l'utiliser librement.

Le cahier de liaison reste l'outil de prédilection pour la communication école/famille.

***La grande lessive**

La Grande Lessive[®] est une œuvre d'art participatif multimédia qui détourne le dispositif des anciennes « Grandes lessives » et le format de papier le plus courant, le A4. Elle prend la forme d'une installation éphémère faite par tous autour de la Terre, **un même jour**, au moyen de réalisations plastiques (dessins, peintures, photographies, images numériques, collages, poésies visuelles, etc.) conçues à partir d'une invitation commune, suspendues à l'aide de pinces à linge à des fils tendus en extérieur, dans des espaces publics ou privés.

Prochaine expo, jeudi 21/03/2024 !

***Davantage de rigueur sur le stationnement devant l'école à l'entrée et à la sortie, favoriser la priorité aux piétons (rôle de l'agent municipale ASVP ?)**

La Mairie est consciente de cette problématique car c'est une zone dite « partagée ». Il n'y aura donc pas de passage clouté, ni de panneaux. Un mot de rappel sera donné aux familles. Un passage de la gendarmerie sera également demandé mais avec amendes si stationnement gênant. Aux entrées et sorties de l'élémentaire, la mission confiée à l'ASVP est plutôt de surveiller les va et vient des élèves au niveau du portail.

***Température de l'eau / piscine**

Réponse apportée lors du conseil des écoles du 22/03/2022 : M. Le Maire précise la température hors de l'eau est de 26°C et 28°C dans l'eau. Il indique que des combinaisons de type « lycra » peuvent être portées par les enfants si besoin.

Cette possibilité est toujours offerte aux familles.

Fin de la séance : 21h20

Fait à Aix sur Vienne, le 22/11/2023

M. CHAMINANT
Directeur de l'école
Président du conseil d'école

Mme Marquet et M. Elbaze
RPE
Secrétaire de séance

Ecole Elémentaire ROBERT DOISNEAU
Place René Gillet
87700 AIXE SUR VIENNE
05 55 70 77 21
ce.0875008w@ac-limoges.fr

PO Héléne Marquet